



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
18/06/2025	19/06/2025	En exercice	9
		Présents	5
		Votants	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Martine CESARI, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE et Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Mesdames Sandrine DURAN et Fabienne QUIÉVREUX.

Avait donné pouvoir : Sandrine DURAN à Jean-Claude FARADIAN et Fabienne QUIÉVREUX à Olivier LEMOINE..

Étaient absents non-excuses : Véronique LE GUILLOUX et Jean-Marc LEGROS.

S'agissant de la seconde convocation en raison d'absence de quorum lors de la réunion du 17 juin 2025, les conditions de quorum ne sont pas nécessaires à cette séance.

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

06 2025 01 Convention d'occupation du domaine public pour l'installation de bornes de recharge

Suite à l'avis d'appel à concurrence publié sur le site internet de la commune et resté sans suites, la convention d'occupation du domaine public avec la société ELECTRIC 55 CHARGING est présentée aux membres du Conseil Municipal.

Lecture est faite de cette convention jointe en annexe et qui a pour objet de fixer les conditions techniques, administratives et financières par lesquelles la Commune autorise à l'Occupant de disposer des emplacements ci-après définis pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'une borne de 2 points de charge sur le parking de la gare routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la convention d'occupation du domaine public avec la société ELECTRIC 55 CHARGING**
- **Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette prise de décision.**

Pour le Maire empêché,
Madame la 1^{ère} Adjointe,



Fabienne QUIÉVREUX.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame la 1^{ère} Adjointe certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 24/06/2025
- et de sa publication le 25/06/2025

Madame la 1^{ère} Adjointe,



Fabienne QUIÉVREUX.